



Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LUXEMPART S.A. sont invités à participer à

l'Assemblée Générale Ordinaire

qui aura lieu **lundi, le 27 avril 2009 à 11.00 heures** au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des « Rapport de gestion » et « Rapport consolidé de gestion » de l'exercice 2008

1.1 Présentation du rapport annuel comprenant le rapport de gestion et le rapport consolidé de gestion relatifs à l'exercice 2008

2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises

2.1. Présentation des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2008

3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2008

3.1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2008 qui clôturent avec un résultat de € -4,44 millions, la somme du bilan s'élevant à € 287,52 millions.

3.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008 clôturé au 31 décembre 2008

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2008 qui affichent un bénéfice net de € 37,56 millions (part du groupe : € 37,49 millions; part des minoritaires : € 0,07 millions), la somme du bilan consolidé s'élevant à € 622,44 millions.

4. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice après impôts de Luxempart S.A. s'élève à € -4.444.337. Après prise en compte du résultat reporté de € 15.000.000 et des autres réserves de € 132.866.087, la somme de € 143.421.750 est à la disposition de l'Assemblée.

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net disponible de la manière suivante :

Aux actionnaires, au titre de dividende (2.393.793 - 90.732 = 2.303.061 actions x € 7,00)	€	16.121.427,00
<i>dont : € 5,60 dividende ordinaire</i>	€	12.897.141,60
<i>et : € 1,40 dividende extraordinaire</i>	€	3.224.285,40
Dotation au poste autres réserves	€	127.300.323,00
Total	€	<u>143.421.750,00</u>

5. Nominations statutaires

5.1 Proposition de décision : Sur recommandation du Comité de Nomination, l'Assemblée décide d'élire comme administrateur non-exécutif et indépendant, Monsieur Ernst Wilhelm Contzen, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

5.2 Proposition de décision : L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur des personnes suivantes :

5.2.1 L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Gaston SCHWERTZER, Président et administrateur exécutif, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

5.2.2. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Frank WAGENER, Vice-Président et administrateur non exécutif, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

5.2.3. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur François TESCH, Administrateur-délégué et administrateur exécutif, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

5.2.4. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Alain HUBERTY, administrateur exécutif, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

5.2.5. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Jo SANTINO, administrateur exécutif, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

5.2.6. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur André ELVINGER, administrateur non exécutif, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

5.2.7. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur François GILLET, administrateur non exécutif, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

5.2.8. L'Assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Pierre DRION, administrateur non exécutif et indépendant, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

6. Décharge à donner aux administrateurs

Proposition de décision : L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2008.

7. Rémunération des administrateurs

7.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2009, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- une indemnité annuelle fixe brute de € 20.000 par administrateur et de € 30.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et
- un jeton de présence de € 1.000 par administrateur, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

7.2 Rémunération des membres des Comités spécialisés

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence de € 1.500 par membre.

8. Autorisation pour la société d'acquies ses propres actions

Proposition de décision : L'Assemblée autorise la Société à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités suivantes :

- le pair comptable des actions acquises ne peut pas dépasser 10 % du capital souscrit;
- l'autorisation est valable à compter du 27 avril 2009 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2010 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2009;
- prix minimum par action : € 10
prix maximum par action : € 400

Les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur. Les actions acquises par la Société pourront ou ne pourront pas être conservées ou cédées ou annulées ou utilisées à toutes autres fins utiles que le Conseil d'administration estime recommandables pour la Société. Toute annulation d'actions est sujette à une résolution des actionnaires de la Société dans une réunion de l'Assemblée générale extraordinaire à convoquer par le Conseil d'administration.

9. Création d'une réserve d'actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Options

Luxempart disposant de 90.732 actions propres, il est proposé de constituer au bilan une réserve spéciale de 1.575 actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Option Plan.

Proposition de décision :

L'Assemblée autorise la Société de constituer une réserve spéciale de 1.575 actions propres pour couvrir les engagements en matière de Stock Option Plan.

10. Divers

* * * * *

Le capital social souscrit et entièrement libéré de LUXEMPART S.A. s'élève à € 59.844.825,00. Il est représenté par 2.393.793 actions sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à une voix.

LUXEMPART S.A. détient 90.732 actions propres, dont le droit de vote est suspendu par application de l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales. De ce fait, le nombre total des droits de vote s'élève à 2.303.061.

La loi luxembourgeoise ne requiert pas de quorum pour l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 27 avril 2009. Par conséquent, les décisions sont prises par vote à main levée à la majorité simple des votes exprimés lors de l'assemblée, quel que soit le nombre d'actions LUXEMPART S.A. représentées à l'assemblée. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu.

Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après.

Modalités de participation

Pour pouvoir participer personnellement à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres pour lundi, le 20 avril 2009 au plus tard, auprès de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg ou de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle à l'Assemblée comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour participer. Ils peuvent assister à l'Assemblée à condition d'en avoir avisé la Société par écrit pour lundi, le 20 avril 2009 au plus tard.

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire ayant lui-même le droit de vote. Dans ce cas, la procuration dûment remplie et signée doit être déposée au siège social pour mardi, le 24 avril 2009 au plus tard. Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.luxempart.lu ou sur demande au secrétariat de Luxempart S.A. (tél. 437 435 101).

Pour le Conseil d'administration

Gaston Schwertzer - Président

Luxempart - Société Anonyme - www.luxempart.lu

- Siège Social : Leudelange, 12, rue Léon Laval - R.C.S. Luxembourg B 27846